

ORDRE DU JOUR
Congrès de circonscription et Assemblée générale de Bourget
dimanche 5 mars 2017

1. Inscription (9h)
2. Ouverture de l'assemblée (9h30)
3. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée et d'élection
4. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée et d'élection
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Explication du déroulement du congrès et adoption des règles de procédure
7. Affaires courantes
 - a. Rapport de l'exécutif sortant
 - b. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle
 - c. Rapport du trésorier
 - d. Période des questions au député
 - e. Élection du nouvel exécutif
 - f. Élection du comité de surveillance des finances
8. Pause (10h45)
9. Allocution de **Monsieur Paul St-Pierre Plamondon** (11h)
10. Assemblée plénière – présentation de la proposition principale (11h30)

11. Dîner (12h15)

12. Poursuite de l'assemblée plénière – proposition no 1 (13h30)
13. Poursuite de l'assemblée plénière – proposition no 2 (14h15)
14. Priorisation des propositions en prévision du congrès régional et élection des délégués
15. Mot de clôture de la présidence

**** *Le dîner sera offert aux membres présents.***

Prière de confirmer votre présence au 514-257-8121 avant le jeudi 2 mars 18h00.

Le bulletin de candidature doit être déposé avant l'ouverture de l'assemblée générale (Statuts, chapitre 4, article 50- paragraphe B)

Tout membre en règle a le droit de poser sa candidature à un poste électif de toute instance du Parti en conformité avec les statuts et les règlements du Parti. Cependant, dans le cas d'une nouvelle adhésion, un délai de trente (30) jours s'applique avant qu'un nouveau membre puisse poser sa candidature à un tel poste (Statuts, chapitre 2, article 11)